



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Avons-nous une politique agricole ?

Citer ce document / Cite this document :

Avons-nous une politique agricole ?. In: Économie rurale. N°81-82, 1969. pp. 92-103;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2071>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_81_1_2071

Fichier pdf généré le 08/05/2018

II — Commission « POLITIQUE AGRICOLE »

présidée par M. J. Chombart de Lauwe

EXPOSE INTRODUCTIF

par J. CHOMBART de LAUWE

Afin d'amorcer notre discussion, je voudrais évoquer quelques problèmes.

LES MERITES CACHES DU PROGRAMME DE M. MANSOLT

L'ambitieux « Memorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté Economique Européenne » contient certes, au fil des pages, d'intéressantes suggestions pour la modernisation de l'agriculture. Mais ses mérites ne sont-ils pas plutôt cachés ? En d'autres termes, ses mérites ne sont-ils pas d'avoir révélé un certain nombre de réactions négatives, réactions exprimées dans les six pays pour des raisons d'ailleurs parfois contradictoires.

En effet, grâce au Plan Mansholt, beaucoup pensent désormais qu'il est illusoire de tenter de résoudre définitivement le problème agricole dans un délai de dix ans, qu'il est vain d'espérer transformer rapidement les structures des exploitations agricoles, qu'il est utopique de résorber les surplus agricoles par des manipulations brutales des prix. On sait aussi que les Gouvernements des Six entendent rester maîtres de leur politique agricole (notamment en ce qui concerne les structures) et qu'ils sont peu enclins à accroître substantiellement les charges financières de la Communauté pour l'agriculture.

Tout cela est un peu décevant pour les technocrates planificateurs, mais tout cela ne doit plus être ignoré de ceux qui ont la responsabilité de guider le déclin relatif de l'agriculture dans la croissance économique. Rappelons-nous sans cesse que la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut ne représentait, en 1966, que 7 % du total en France, 4 % en Allemagne et 6 % aux Pays-Bas, mais rappelons-nous aussi que la population active agricole, malgré sa diminution rapide, constitue encore, avec 16 % du total, le groupe professionnel le plus nombreux, un groupe qui ne remplit pas seulement des fonctions économiques, un groupe sacrifié dans la croissance économique, un groupe qui, de ce fait, doit bénéficier de transferts compensatoires compte tenu des exigences de l'aménagement du territoire.

En admettant, faute d'une meilleure définition, que le but de la politique agricole est de faire participer efficacement l'agriculture à la croissance économique avec des revenus acceptables pour les familles d'agriculteurs et, cela, à un coût raisonnable pour la collectivité nationale, nous voudrions insister sur quelques priorités dans les objectifs de cette politique, mais auparavant il faut insister sur le coût de la politique agricole.

LE COUT DE LA POLITIQUE AGRICOLE EST FORT MAL CONNU

Aujourd'hui, le coût de l'aide à l'agriculture n'est exprimé que par une statistique fort discutable et portant le nom

vague de « Concours de l'Etat à l'Agriculture ». En effet, d'un commun et tacite accord, les Pouvoirs publics pour prouver leur générosité, et les organisations professionnelles agricoles pour démontrer leur efficacité à leurs adhérents ont admis de faire figurer dans cette statistique des dépenses de l'Etat qui ne profitent pas aux seuls agriculteurs. Qu'il s'agisse de subventions pour le soutien des marchés, pour les adductions d'eau, pour les grands aménagements régionaux ou même pour la Sécurité Sociale, il est bien évident que ces concours de l'Etat bénéficient partiellement à d'autres catégories sociales. Inversement des dépenses de l'Etat sont omises, par exemple des exemptions fiscales. A ma connaissance, il n'existe pas d'études sérieuses sur cette question fondamentale, ce qui constitue une grave lacune.

Quels que soient les résultats de ces nécessaires, délicates et probablement contestables investigations, deux impératifs semblent devoir guider notre politique en ce qui concerne le coût de l'aide de l'Etat à l'agriculture. Le premier est qu'il ne semble pas possible d'augmenter ou de diminuer très fortement le montant total des aides de l'Etat à l'agriculture. Cependant, le transfert par tête d'agriculteur augmentera du fait de la diminution de la population agricole, et décroîtra en valeur absolue par suite de la dépréciation de la monnaie. Toutefois un tel raisonnement suppose qu'une analyse plus raffinée du coût de l'agriculture ne permette pas de justifier une aide accrue ; ceci n'est pas exclu.

Le second impératif concernant le coût de l'aide de l'agriculture est de maintenir — et le ministre de l'Agriculture l'a répété à plusieurs reprises le renouvellement du règlement financier de la C.E.E. ou tout au moins d'obtenir l'équivalence des avantages dont nous fait bénéficier le système actuel.

Ceci étant dit, tentons de dégager quelques priorités dans les objectifs de politique agricole tout en soulignant l'inévitable interdépendance de ces objectifs.

PRIORITE A L'ADAPTATION DE L'OFFRE A LA DEMANDE DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

La nécessité priorité est fort bien démontré « par une phrase de M. le ministre Boulin ». Les études prospectives, dit-il, annoncent que, dans les dix prochaines années, la production agricole française s'accroîtra d'environ 60 %, tandis que la demande intérieure globale n'augmentera que de 40 % » (1). Plus l'on attendra, plus le problème sera malaisé à résoudre.

(1) Exposé de M. Robert Boulin sur la politique agricole à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1968.

Politiquement une baisse substantielle des prix est impossible ; économiquement, elle serait inefficace à court terme pour des raisons connues. De plus, il faut abandonner l'espoir d'écouler des quantités importantes de surplus soit dans les pays en voie de développement, soit pour l'aide aux économiquement faibles.

De nombreux points retiennent l'attention.

Tout d'abord, il est logique d'arrêter toutes les mesures visant à stimuler l'accroissement de la production agricole (sauf l'irrigation nécessaire à l'industrialisation de l'agriculture).

Ensuite, il faut rattraper d'urgence notre retard dans la formation des ingénieurs spécialistes de la commercialisation agricole. (Constatons avec étonnement qu'aucun établissement d'enseignement supérieur agricole n'a les moyens de répondre à cette demande urgente). Ce sont ces spécialistes qui développeront la mentalité commerciale des cadres de l'agriculture c'est-à-dire la *volonté de conquérir des débouchés*.

Puis il est évident que notre effort pour développer les industries agricoles et alimentaires est loin d'être à la mesure des besoins. Il est banal de constater que ces industries commandent de plus en plus la production agricole et apportent une valeur ajoutée indispensable pour augmenter le produit national. Nos partenaires du Marché Commun qui nous livrent des quantités croissantes de produits alimentaires, l'ont bien compris.

Il faut aussi hâter la mise en place et améliorer l'efficacité des groupements de producteurs, des comités économiques et des groupements interprofessionnels pour réaliser la coordination verticale des activités agricoles et alimentaires.

Enfin deux décisions majeures et délicates devraient être obtenues de la C.E.E. D'une part, l'amélioration de la préférence communautaire est un ballon d'oxygène indispensable à notre agriculture. D'autre part, malheureusement, il ne paraît pas possible d'éviter de prendre dans le cadre du Marché Commun des mesures de limitation de la production pour les principaux produits excédentaires. C'est évidemment une entorse aux principes du traité de Rome, mais cette mesure (qui a déjà été adoptée pour la production betteravière), serait transitoire et elle est probablement le seul moyen de maintenir la solidarité financière pour l'écoulement des excédents agricoles.

AMELIORATION

DU REVENU DES FAMILLES D'AGRICULTEURS

PAR LES MECANISMES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Tout homme raisonnable est évidemment sceptique sur la parité de rémunération entre les agriculteurs et les autres catégories professionnelles. D'ailleurs le revenu total des familles d'agriculteurs conditionne davantage leur niveau de vie que le seul revenu agricole.

C'est par les mécanismes de la croissance économique qu'il faut augmenter les revenus des familles d'agriculteurs. Ceci dépendra certes du taux de croissance économique mais aussi de la manière dont les agriculteurs sauront en profiter.

Certes le revenu agricole pourra augmenter par les progrès de productivité comme nous le verrons tout à l'heure. Mais il est évident que les termes de l'échange seront de plus en plus défavorables aux agriculteurs par suite des excédents de production et de la concurrence internationale. Le moyen le plus efficace d'accroître le revenu agricole sera donc la diminution de la population active agricole. Mais cette évolution ne profitera aux familles d'agriculteurs que dans la mesure où une haute priorité sera accordée aux mutations professionnelles : il faudrait que les 3/4 des migrants puissent être formés et orientés professionnellement. Peut-être conviendrait-il aussi de réviser notre politique d'immigration pour que des travailleurs provenant d'autres pays que ceux du Marché Commun, ne prennent pas les emplois disponibles.

En tout cas, les revenus des familles d'agriculteurs seront complétés dans une proportion croissante par des revenus d'appoint provenant d'activités à temps partiel et surtout d'emplois à plein temps dans l'industrie et dans le tertiaire à proximité des exploitations familiales. Les organisations professionnelles agricoles et les syndicats ouvriers sont très réservés à l'égard des travailleurs qui gardent un pied dans l'agriculture. Pourtant, si cette double activité présente des inconvénients bien connus, elle offre trois avantages essentiels : elle améliore substantiellement les revenus des familles d'agriculteurs, elle permet aux travailleurs de rester dans leurs familles et dans leur milieu ; elle donne la possibilité à la collectivité de disposer d'ouvriers pour de nouveaux emplois sans avoir les charges de la construction de logements et d'urbanisation. N'espérons pas un aussi grand développement de cette formule qu'en Belgique ou en Allemagne, mais appliquons-la toutes les fois où le milieu la rend possible.

Quant au revenu social, on en parle souvent avec quelque légèreté. A entendre certaines âmes généreuses il suffirait d'ouvrir un robinet pour compléter par des transferts le revenu insuffisant de nombreuses familles d'agriculteurs. A vrai dire l'affaire est très délicate car la France est un des pays d'Europe où le pourcentage de la population active par rapport à la population totale est le plus faible : ceci signifie que les charges sociales de la collectivité sont déjà très lourdes. Alors il y a des transferts possibles en faveur des agriculteurs et d'autres qu'il faut éviter. Il est raisonnable d'octroyer la parité des prestations sociales aux agriculteurs (ce qui est presque réalisé) et d'alléger les cotisations sociales de ceux qui ont de faibles revenus. Par contre, il semble d'un intérêt fort discutable d'abaisser l'âge de la retraite de nombreux agriculteurs et de leur verser des indemnités viagères de départ sous le prétexte d'une restructuration qui, nous le verrons dans un instant, semble bien peu efficace. De même, il convient d'être très prudents dans les transferts sociaux visant à compléter les revenus des agriculteurs les plus pauvres car l'exemple risque d'être suivi pour d'autres catégories sociales telles que les petits commerçants. Ceci semble signifier qu'en premier lieu le projet d'accorder à tous les agriculteurs un revenu social d'appoint pour compléter le revenu agricole au niveau du S.M.I.G. est aberrant, d'autre part, que il est souhaitable d'accorder aux exploitants les plus défavorisés, sur leur demande, une sorte d'indemnité de chômage occulte qui serait uniforme mais cependant calculée dans le cadre de chaque région agricole.

AUTANT DE TYPES D'ENTREPRISES DANS L'AGRICULTURE QUE DANS L'INDUSTRIE

Cette mesure d'assistance aux très petits agriculteurs, — il faut appeler les choses par leur nom, est aussi justifiée par l'impossibilité de restructurer dans un délai de dix ans, l'agriculture en « entreprises agricoles modernes » comme le souhaite M. Mansholt. Aux Etats-Unis où le revenu national par tête est le double du nôtre, 1 800 000 exploitations sur un total de 3 250 000 exploitations, soit 54 % ont encore un revenu moyen de 5 000 F. De plus, dans le cadre de l'industrialisation de l'agriculture, il est absurde de ne prévoir qu'un nombre très limité de types d'entreprises agricoles. Si l'exploitation familiale, agrandie à une dimension telle qu'elle puisse, grâce aux progrès de productivité, augmenter son revenu au même rythme que le revenu national, doit devenir la base de notre agriculture, il n'en reste pas moins qu'il faut laisser survivre ou apparaître d'autres types d'entreprises : inévitables petites exploitations familiales de polyproduction, petites exploitations spécialisées dans la production de qualité, G.A.E.C., Sociétés civiles et commerciales, etc... Et il serait bien étonnant qu'on n'assistât pas, dans quelques années, à la création de microentreprises de type industriel sous la poussée de l'innovation, notamment pour la production avicole, la production porcine, l'engraissement des bovins et peut être la production de légumes. De telles entreprises existent déjà dans des pays étrangers : ce serait une erreur économique que d'empêcher leur développement.

C'est pourquoi nous sommes très réservés sur l'activité des S.A.F.E.R. qui d'ailleurs, exerceront de plus en plus leur activité dans des régions agricoles submarginales, régions qui, par suite de la surproduction, seront probablement cultivées moins intensivement au cours des dix prochaines décennies.

NECESSAIRES PROGRES DE PRODUCTIVITE MALGRE LES MENACES DE LA SURPRODUCTION ET CONTROLE DES INVESTISSEMENTS

Le problème prioritaire n'est pas l'enseignement agricole, mais l'enseignement général pour que les agriculteurs soient mieux placés pour obtenir des emplois. Ceci étant rappelé, affirmons catégoriquement que malgré les menaces de surproduction, il est nécessaire de profiter des innovations pour abaisser les coûts de production. Certes dans les structures mouvantes de notre agriculture, la dispersion des progrès de productivité autour de la moyenne, tant pour les exploitations que pour les régions s'accusera. C'est là une inévitable évolution que les organisations professionnelles agricoles accepteront avec quelques difficultés.

Trois points seulement retiendront notre attention. En premier lieu, il est urgent de moderniser notre appareil de diffusion du progrès technique. Ensuite, il est nécessaire de contrôler les investissements dans l'agriculture : l'industrialisation de l'agriculture exige des capitaux, mais comme l'a démontré M. Poitevin, ces ressources rares doivent être mieux utilisées. Enfin, ces deux réformes doivent être adaptées aux régions.

LA REGIONALISATION NE DONNERA DES RESULTATS SPECTACULAIRES QUE DANS UN NOMBRE LIMITE DE REGIONS FRANÇAISES

Louons M. Mansholt d'avoir, après tant d'autres, classé les régions en trois catégories (industrielles, semi-agricoles et essentiellement agricoles). Cependant il n'a pas souligné que les régions essentiellement agricoles, celles où plus de 20 % de la population active est employée dans l'agriculture, celles où l'expansion sera la plus difficile, représentent les 9/10 du territoire français. Ceci nous conduit à trois constatations :

— Si nous ne réagissons pas, le déclin d'un nombre élevé de régions françaises sera inévitable, celles où l'implantation d'activités non agricoles ne peut être que limitée. En effet, une région économique essentiellement agricole qui contribue pour 0,2 ou 0,3 % au produit national n'atteindra pas la prospérité par un coup de baguette magique.

— Il est nécessaire de créer d'urgence deux ou trois grands pôles de croissance économique dans les régions où la pression démographique agricole est très forte et où, par conséquent, les revendications des agriculteurs sont les plus vives et les plus justifiées.

Saisissons au bond la proposition de M. Mansholt de modifier la réglementation du Fonds Social Européen non seulement pour qu'il subventionne les mutations professionnelles agricoles d'une façon efficace, mais encore pour qu'il finance dans une large mesure les créations d'emplois non agricoles (que M. Mansholt estime à 75 000 F par tête de travailleur). Cette aide serait beaucoup plus efficace que les actions souvent désordonnées de la C.E.E. pour modifier les structures agricoles avec les subventions du FEOGA.

La régionalisation doit surtout être un moyen pour que les élites prennent des initiatives pour relancer l'activité des régions qui ont des potentialités économiques. Attendons des résultats étonnants de la part des « hommes de tempérament sanguin » (suivant l'expression de Keynes), si on leur laisse la possibilité de montrer leur mesure et si, bien entendu, ils restent dans les limites du raisonnable.

*
**

Concluons cet exposé introductif. Les problèmes évoqués cachent des difficultés redoutables dont les plus grandes sont probablement la limitation de la production agricole et la localisation de l'agriculture dans les régions présentant les plus grandes potentialités de toute nature. Tout cela ne peut être fait, — et c'est la tarte à la crème de notre époque, sans la participation des agriculteurs.

J.N. Chatanay. — Vous avez, Monsieur le Professeur, introduit votre exposé sur la politique agricole en parlant des mérites cachés du Plan de M. Mansholt. Je pense effectivement que c'est une bonne base de départ car elle nous permet une réflexion nouvelle et approfondie sur la politique agricole. Le Syndicalisme agricole ne s'y est pas trompé et, s'il a fait des réserves très importantes sur certaines des propositions contenues dans le Memorandum et sur lesquelles il n'est pas d'accord, par contre le Syndicalisme français est une des rares organisations agricoles européennes à avoir donné un accord de principe aux propositions contenues dans le Memorandum. Et ceci, pourquoi ?

Non seulement parce que le Memorandum pour la première fois dans la politique agricole européenne introduit des perspectives de programmation de l'agriculture et contient des propositions relatives à l'évolution des structures, ce qui marque une inflexion par rapport à la politique agricole communautaire jusqu'à présent suivie, laquelle ne reposait que sur une politique de prix et de libéralisation des marchés ; mais également parce qu'il a pour la première fois posé le problème agricole dans toute son ampleur en disant que l'avenir de l'agriculture était « un problème de société ». Et c'est bien de cela au fond dont il s'agit. L'avenir de l'agriculture est un problème de société, non seulement en ce sens que la solution aux problèmes agricoles exige un effort de toute la Nation, et dans le cas de l'Europe de toute la Communauté, mais aussi parce qu'on peut se demander si les lois qui ont présidé à la formation de la société industrielle et qui reposent sur le développement du salariat, la subordination au capital, la libre concurrence et la tyrannie de la consommation, seront inévitablement appliquées également à l'agriculture.

Dans la situation actuelle de l'agriculture, on ne peut pas considérer que le règlement des problèmes agricoles reposera uniquement sur des mesures économiques et des lois économiques, sans prendre en considération d'autres facteurs lesquels, qu'on le veuille ou non, déterminent encore la politique agricole. Comment, par exemple, arriver à un taux de population active optimale de l'agriculture — et l'objectif fixé par le Memorandum est déraisonnable par rapport à l'évolution constatée au cours des dernières années — si la croissance de l'économie ne se poursuit pas à un taux très élevé permettant non seulement un plein emploi de la main-d'œuvre, mais une création importante de nouveaux emplois, afin de dégager l'excédent de population active agricole qui existe dans certaines régions. Or, le Memorandum prévoit seulement un taux de croissance de 3 %, et, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur, ce taux serait très insuffisant pour permettre à l'agriculture d'évoluer dans des conditions satisfaisantes. En France, au cours des dernières années, où le taux de croissance était supérieur, on constate une stabilisation de l'emploi due au fait que les suppressions d'emplois correspondant à la concentration des entreprises ont compensé les créations de nouveaux emplois. Si l'évolution générale de l'économie n'offre donc pas à l'agriculture les conditions les plus favorables à sa propre évolution, on sera bien obligé de continuer à admettre que la politique suivie à l'égard de l'agriculture sera fondée sur des rationalités qui ne seront pas uniquement économiques.

L'évolution de l'agriculture s'inscrit d'autre part dans une contradiction sur laquelle butent aussi bien les économistes que les politiques. Tout le monde est d'accord en effet pour déclarer que l'évolution de l'agriculture doit reposer sur une amélioration de la productivité permettant une diminution des coûts, mais cette amélioration de la productivité est inéluctablement accompagnée du développement des volumes de production, c'est-à-dire du développement des excédents de produits agricoles. Le Memorandum Mansholt propose de résoudre cette contradiction en diminuant le nombre des entreprises et en constituant des entreprises de plus grandes dimensions. Mais il faut alors remarquer que la production commercialisée, celle qui donne donc lieu à la constitution d'excédents, provient justement, dans la plus large mesure, des entreprises les plus importantes. Le marché agricole américain offre un exemple caractéristique de cette situation.

Les excédents agricoles, qui heurtent de plus en plus l'opinion en raison du coût élevé des interventions sur les marchés, ne représentent du reste qu'une part encore peu importante des volumes de production ; d'autre part, les prix agricoles à la production ont une incidence de moins en moins forte sur les prix à la consommation et le coût de la vie en raison de l'accroissement des frais intermédiaires de distribution et de la part relativement moins importante des dépenses alimentaires dans la consommation.

Cela m'amène à parler des propositions du Memorandum relatives aux prix agricoles. A diverses reprises, le Memorandum précise en effet qu'il faut s'orienter vers une nouvelle politique des prix, afin que les prix constituent un mécanisme régulateur de la production. Certes, tout le monde est d'accord pour admettre que les prix européens ne sont pas satisfaisants, trop élevés pour certaines productions, trop faibles pour d'autres, et qu'ils ont été établis beaucoup plus à la suite de marchandages politiques qu'en raison d'options économiques. Mais quand on parle de prix de marché, de quels prix peut-il s'agir pour le secteur agricole ? Déjà, pour le secteur industriel, on peut s'interroger sur la vérité des prix actuels des marchés, car le marché est de plus en plus dominé par de véritables monopoles ou des ententes qui, en fait, imposent leurs conditions ou, pour le moins, faussent la libre concurrence telle qu'on l'entendait autrefois. Dans le secteur agricole, les mécanismes de marché sont totalement faussés du fait que les producteurs qui s'affrontent ont des situations et des niveaux de vie totalement différents, et que, d'autre part, tous les Etats interviennent par des mesures plus ou moins de dumping pour placer leurs excédents de produits agricoles. Ce qui est plus grave, c'est que les marchés de produits agricoles sont en fait dominés par quelques grands Etats importateurs, et que les bas prix agricoles constituent une rente indirecte versée à ces Etats. Je considère, pour ma part, scandaleuse l'exploitation qui est actuellement faite par les Etats industriels de l'économie agricole des pays du tiers monde, et si l'on cite souvent le chiffre de l'aide apportée par les pays développés au développement de ces Etats, on devrait mettre cette aide en parallèle avec la moins-value de ressources que les pays sous-développés tirent de l'exploitation de leurs productions agricoles par les Etats industriels.

L'une des principales lacunes du Memorandum consiste justement en ce que celui-ci ne comporte aucune considération ni aucune proposition sur l'organisation des marchés agricoles internationaux, alors que nous pensons qu'aucune politique agricole ne peut être actuellement fondée sans accords internationaux stabilisant les prix et garantissant des prix minima. Lorsque de tels accords auront été passés, il sera alors possible de parler de politique de prix, mais dans l'état actuel des choses, on est bien obligé d'admettre que les prix à la production doivent reposer sur les coûts de production, la difficulté étant de déterminer ce que sont des coûts raisonnables de production, étant donné la disparité de situation des exploitations.

Une autre remarque essentielle faite par le syndicalisme agricole sur le Memorandum porte sur le fait que si le Memorandum a envisagé un certain nombre de mesures pour améliorer la productivité de l'agriculture, toutes ces mesures visent les structures de production et que, par contre, il n'est rien dit ou presque rien dit sur les structures de commercialisation et de transformation. Or, précisément, il nous apparaît qu'un effort au moins aussi important doit être apporté à la rationalisation et à la moder-

nisation du commerce et de l'industrie des produits agricoles et alimentaires. Plus de 60 % de la production française agricole est actuellement transformée, et les coûts de distribution et de transformation sont très élevés ; on peut donc attendre de l'amélioration de la transformation et de la commercialisation une amélioration des conditions de production. C'est dans ce sens que nous pensons qu'il est indispensable de parvenir à une organisation interprofessionnelle de la production, de même qu'à un renforcement de l'organisation économique des agriculteurs dans le cadre des groupements de producteurs et de la coopération.

Ceci m'amène à parler des propositions contenues dans le Memorandum Mansholt en ce qui concerne les structures de production. Les ateliers qui sont prévus, 80 à 120 hectares pour les cultures industrielles, 40 à 60 vaches, etc... n'apparaissent pas comme des objectifs déraisonnables pour 1985. Mais nous pensons que ces unités pourront être atteintes par les exploitations déjà les mieux placées sans que des aides exceptionnelles leur soient accordées, les garanties de prix et les conditions de financement par des prêts à taux réduit devant leur permettre de réaliser dans des conditions satisfaisantes leur développement, étant donné qu'elles bénéficient déjà d'une certaine rente de situation du fait qu'elles se situent à la pointe des exploitations. Par contre, des aides devraient être accordées à des exploitations de dimensions inférieures qui seront susceptibles de devenir économiquement rentables, à condition qu'elles soient encadrées et que soit développée l'organisation économique du secteur agricole. Quand on parle d'agriculture industrielle, on peut en effet envisager le problème sous un double aspect : ou bien il s'agit de la constitution de très grandes unités de production, comme nous avons pu par exemple le constater en Yougoslavie, mais il faut préciser que ces unités, si elles apparaissent offrir des avantages très remarquables sur le plan de l'organisation et des résultats économiques, en permettant en particulier d'intégrer à l'agriculture l'industrie de transformation et même la commercialisation jusqu'au détail, que ces grandes entreprises ne touchent cependant qu'un pourcentage très restreint de la population active agricole, 6 % dans le cas de la Yougoslavie alors que la population active agricole représente encore 48 % de la population totale. Aux Etats-Unis, l'agriculture industrielle est surtout le fait d'entreprises industrielles qui visent à placer leurs capitaux, considérant que l'agriculture est une activité marginale.

Mais l'agriculture peut également devenir une activité à forme industrielle si les entreprises de production, à condition bien entendu qu'elles aient une dimension suffisante permettant à la fois une utilisation optimale des outils de production, un plein emploi de la main-d'œuvre et un amortissement des capitaux, si de telles entreprises sont groupées et organisées sur le plan économique ; c'est à ce modèle que le Syndicalisme agricole donne sa préférence. Lorsqu'on parle de modèle, il convient enfin d'envisager les différentes situations régionales, et on ne peut parler de modèle uniforme, mais de modèles adaptés à la diversité de ces situations en fonction de l'environnement économique dans lequel se situent les entreprises agricoles.

En ce qui concerne la limitation des productions par l'affectation de 5 millions d'hectares à des usages autres qu'agricoles, il est possible de donner un accord de principe sur l'adoption d'une telle mesure, à condition que les terres sur lesquelles elle porte soient les terres les moins productives, et qu'ainsi ces terres trouvent une meilleure rentabilité

par leur utilisation à d'autres usages que l'usage agricole.

En ce qui concerne l'agriculture dite sociale, je voudrais faire les deux remarques suivantes : le Syndicalisme a demandé l'octroi d'une allocation complémentaire de bas revenus pour les agriculteurs sous-rémunérés, et vous, Monsieur le Professeur, avez parlé d'une allocation de chômage en estimant que les propositions du Syndicalisme pouvaient constituer un précédent fâcheux pour d'autres secteurs. Pour ma part, je ne vois pas de différence essentielle entre votre position et la nôtre, sinon qu'il s'agit de vocables différents.

Vous avez souhaité que les agriculteurs âgés puissent finir leurs jours sans qu'ils soient tourmentés par la politique des structures et les autres contraintes de la politique agricole. Certes, nous souhaitons tous que ces agriculteurs puissent avoir une fin de vie heureuse et dans des conditions satisfaisantes, mais on ne peut pas croire que ceux qui sont installés sur de petites superficies — ce qui est le cas pour la plus grande majorité — se satisferont des ressources extrêmement modestes que peuvent leur procurer leurs exploitations. C'est pourquoi nous pensons qu'il vaut mieux leur assurer un complément de revenu avec l'indemnité viagère de départ, s'associant à la retraite. Quand on parle, d'autre part, de politique des structures, il ne faut pas avoir présent seulement à l'esprit la libération des terres et la restructuration des exploitations, il faut prendre également en considération l'organisation économique des exploitations agricoles. Or, malheureusement, très souvent on constate que les agriculteurs âgés s'opposent à la mise en place de cette organisation économique, à l'amélioration des conditions de production, par exemple au remembrement, ainsi qu'à l'aménagement rural, et que par là ils compromettent définitivement l'avenir des exploitations qui, elles, représentent l'avenir de l'agriculture. Il s'agit là, certes, d'un problème à la fois douloureux, pré-occupant et difficile à régler.

En conclusion, je voudrais dire que pour ma part la politique agricole ne peut, en tout état de cause, être déterminée à partir de seules conditions et de facteurs économiques, qu'il est certes indispensable qu'on ait une vue claire des objectifs économiques qu'on se propose d'atteindre, mais que cette politique doit naviguer au plus juste, de compromis en compromis, en évitant les écueils nombreux dont est parsemée la route que suit actuellement l'agriculture.

J. Chombart de Lauwe. — M. Chatanay peut-il préciser son point de vue en ce qui concerne la limitation des productions ?

J.-N. Chatanay. — Avant de répondre à cette question, je voudrais apporter deux compléments d'information sur les transferts au sujet desquels plusieurs interventions ont été faites. Dans le Rapport sur les Comptes de la Nation publié annuellement, figure un tableau donnant le solde des subventions accordées par l'Etat aux entreprises des ménages. Pour 1967 par exemple, dans le secteur agricole, le montant net de ces subventions, d'après les Comptes Nationaux, a représenté 14 % du montant total des subventions accordées par l'Etat, alors que le Commissariat à l'Energie Atomique ou la S.N.C.F. percevaient respectivement 21 %, les entreprises publiques 17 % et les entreprises industrielles et commerciales 11 %. En second lieu, je signale que le

Bureau Agricole Commun pour l'étude de la conjoncture économique, le B.A.C., qui est le Bureau d'étude du Syndicalisme, de la Coopération, du Crédit et de la Mutualité, poursuit des recherches sur la ventilation des transferts accordés à l'agriculture, et que cette étude sera bientôt disponible.

Pour revenir à la question posée, je pense qu'il faut l'envisager sous deux aspects :

Il y a d'abord un problème immédiat posé par certaines productions excédentaires, et d'autre part une proposition de la Commission Européenne tendant à limiter les superficies cultivées de 5 millions d'hectares en les reboisant ou en les reconvertissant en des parcs naturels.

Sur le premier point, je voudrais dire que les agriculteurs ne sont pas en principe hostiles à une limitation de la production, à la condition expresse que cette mesure soit prise dans le cadre européen et appliquée équitablement aux Etats en fonction de leur potentiel de production. Il existe du reste déjà une limitation de production dans le secteur betteravier. Pour les autres secteurs, la situation se présente de la façon suivante :

Pour la viticulture, la France depuis longtemps a réglementé la plantation et a demandé que cette réglementation soit étendue sur le plan communautaire ; mais ses propositions se heurtent à l'opposition de l'Italie, et par cet exemple on voit toute la difficulté de régler ce problème sur le plan communautaire. Or, nous ne pourrions évidemment pas accepter de contingentement sur le plan national si d'autres Etats conservaient la liberté de développer leurs productions. L'exemple de la viticulture nous aide à préciser notre position en ce qui concerne le secteur des fruits. S'il apparaît là encore nécessaire de limiter la production, notamment de pommes, car nous savons par les superficies plantées que la croissance de la production sera supérieure à la consommation, cette mesure, que les producteurs de fruits accepteraient, ne pourrait intervenir qu'à la condition d'être prise sur le plan communautaire. Pour les produits laitiers, il est également probable qu'on devra arriver à une limitation de la production. Mais le problème est plus complexe pour une double raison : d'une part, dans l'état actuel des choses, la production laitière a un aspect social qu'on ne peut négliger ; il conviendrait donc d'adapter une telle limitation aux situations régionales en déterminant des bassins laitiers, ainsi par exemple que cela a déjà été fait aux Etats-Unis. D'autre part, et ceci est un point capital pour les agriculteurs, on ne peut concevoir une limitation de la production laitière sans régler l'ensemble du marché des matières grasses, autrement dit on ne pourrait admettre une limitation de nos productions de matières grasses nationales en laissant le champ libre aux importations de produits concurrentiels étrangers. Il faudrait donc qu'un contingentement de la production laitière soit accompagné d'un contingentement des importations de matières grasses des pays tiers.

M. Le Gouis a signalé un point très important en précisant qu'aux Etats-Unis toutes les mesures d'orientation des productions étaient fondées sur des calculs prévisionnels très précis, et que des erreurs, qui peuvent apparaître faibles, comportent des risques importants à la production. Or, notre appareil statistique à l'heure actuelle est loin de pouvoir répondre à ce besoin de prévisions, et l'une des demandes des organisations agricoles porte pré-

cisément sur le perfectionnement de l'appareil et de l'information statistiques dans le cadre de Bureaux Interprofessionnels créés par secteur de production.

En ce qui concerne le deuxième point, c'est-à-dire la proposition de M. Mansholt de limiter de 5 millions d'hectares les superficies cultivées, j'apporterais une réponse nuancée : s'il s'agit de « mettre au frigidaire » les terres qui sont les moins productives pour les conserver à d'autres usages économiques, forêts ou tourisme, qui pourraient apporter un complément de revenu aux agriculteurs à la condition qu'on les fasse participer à cette reconversion, on peut être d'accord sur la solution proposée. Il ne faut pas, toutefois, se faire des illusions sur la limitation de la production qui pourrait résulter de cette mesure : aux Etats-Unis, où elle est appliquée depuis plusieurs années, elle n'a pas entraîné en effet une diminution globale de la production, car elle a été accompagnée d'une intensification de la production sur les meilleures terres. Mais si la proposition de M. Mansholt consiste par exemple à une extension anarchique du reboisement dans toutes les régions sans que des plans d'aménagement rural déterminent la vocation des terres, nous ne pouvons qu'être formellement en désaccord. Le Memorandum prévoit en effet une aide couvrant 80 % des frais de reboisement. Si aucune limite n'était fixée à l'octroi de cette aide, on pourrait prévoir par exemple que certains propriétaires fonciers, même dans les régions vraiment agricoles, mettent fin à la location des terres pour reconvertir leurs domaines en forêts, ce qui serait inadmissible. En conclusion, il n'est pas possible de se prononcer sur cette proposition tant que n'en seront pas connues les modalités réelles d'application.

P. de Farcy. — M. Tavernier souligne que la politique agricole qui semble effectivement voulue par le gouvernement (développement de l'intégration verticale, aide à de nouvelles formes d'exploitations ayant la participation des salariés, agrandissement des exploitations) ne coïncide pas avec celle qui est affirmée dans les textes : établissement de petites exploitations familiales, développement de la coopération etc.

Serait-il possible qu'il nous donne en ce qui concerne les formes diverses d'aide financière de l'Etat aux structures (crédits apportés à tel type d'exploitation, notamment) les éléments sur lesquels il pourrait appuyer sa thèse ?

M. Chombart de Lauwe souligne la nécessité de développer davantage la formation à la gestion. Ceci me semble absolument capital. Je voudrais insister sur cette lacune prodigieuse de la politique agricole.

En effet, ces objectifs ne seront atteints et les moyens théoriquement nécessaires pour y arriver ne seront mis en œuvre, que par ces robustes tempéraments sanguins, qui auront osé innover.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes de ces « entrepreneurs » dans l'agriculture proprement dite : M. Moreau, du CENAG, pourrait mieux que moi en parler.

Je soulignerai l'importance de cette fonction dans le **secteur industriel et commercial relié à l'agriculture**. Nous admettons comme présupposé que les dépenses d'alimentation sont rigoureusement inextensibles et qu'il faut s'appliquer à fournir les produits alimentaires au moindre coût. C'est oublier, au moins pour les pays occidentaux, le prodigieux enrichissement du consommateur qui accepte de payer à des prix élevés des produits spécialisés ou des

services ajoutés, notamment des produits de qualité. A condition que ces produits lui parviennent par l'intermédiaire des hommes qui sachent s'adapter à ses goûts et à ses besoins ! Ce qui suppose initiative, esprit d'entreprise et de dynamisme.

Les méthodes modernes de cloisonnement du marché peuvent permettre de correspondre à ce type de demande tout en en satisfaisant une autre, celle des plus faibles revenus. Mais il ne faudrait pas que des soucis exclusifs d'économies nous empêchent de voir que les dépenses de consommation moyennes en France (en 1965, 1 800 F par unité de consommation) s'approchent beaucoup de la moyenne des familles des cadres supérieurs (2 100 F) !

Par ailleurs, toute la politique agricole est basée sur l'exode de nombreux travailleurs agricoles. Ceci suppose le développement des entreprises non agricoles dans des régions agricoles : croissance des entreprises déjà existantes ; création d'entreprises nouvelles ; décentralisation ; toutes choses sur lesquelles on a déjà écrit abondamment, sans assez insister à mon avis sur les difficultés de ces innovations. Les risques sont grands, les ennuis inévitables, les formalités lourdes et hésitantes.

Aux Etats-Unis ces dernières années, le rythme de l'emploi non agricole industriel dans le milieu rural a davantage crû que celui de l'emploi en milieu urbain ; ceci tient en particulier à un service spécial du ministère de l'agriculture qui prend en main, avec sérieux, les problèmes pratiques concernant l'implantation industrielle en milieu agricole : autorisations, dossiers de financement, etc. Souhaitons que l'on donne un peu moins de bonnes paroles et un peu plus d'aide intelligente aux industriels voulant s'installer à la campagne (téléphone, communications, formalités, etc).

On peut enfin se demander si ceci n'impose pas un renversement de l'échelle d'un certain nombre de nos valeurs. Je rencontre un grand nombre d'hommes capables de définir — parfois avec compétence — les conditions dans lesquelles devraient travailler leurs semblables. J'en rencontre beaucoup moins capables de créer effectivement du travail pour autrui !

L'économie — **qui est par essence la science de bien gérer les biens rares** — ne devrait-elle pas s'intéresser davantage à la création et à la formation de ce bien qui, en France, est un des plus rares qui soit : **l'aptitude à prendre des initiatives**, pour que le plan ne reste pas lettre morte.

J.-N. Chatanay. — Quand on parle de fonder une politique agricole sur des facteurs de productivité et de rentabilité économiques, je pense qu'il convient d'envisager la situation de chaque secteur de production. Dans le secteur végétal — et ceci est particulièrement vrai pour les cultures industrielles — la croissance de la productivité et de la rentabilité est généralement proportionnelle à l'extension des superficies et au volume des investissements, dans le secteur de l'élevage la situation est beaucoup plus complexe. La création d'unités dites « industrielles » est peut-être économiquement justifiée pour les productions sans sol, comme par exemple l'aviculture ; mais déjà dans le secteur porcin, les meilleures conditions de rentabilité tiennent moins à la constitution de grandes unités qu'à l'amélioration des conditions d'approvisionnement, et surtout des circuits de commercialisation.

Dans la production bovine, qu'il s'agisse de la production de viande ou de celle du lait, rien ne prouve que ce soit, dans l'état actuel des techniques applicables, les grandes unités qui soient les plus rentables, bien au contraire. D'après des études de l'Institut National de Gestion et d'Economie Rurale, il semble en effet qu'en développant ces entreprises, à la différence des exploitations de cultures industrielles, on atteigne à un certain moment donné un seuil économique qui est suivi, sinon d'une diminution de la productivité et de la rentabilité, du moins de leur stagnation, quelles que soient l'importance des capitaux mis en jeu et l'extension de l'entreprise. On constate par exemple que des unités de 400 vaches laitières et plus sont moins rentables que des unités d'une centaine d'animaux, car des charges nouvelles apparaissent, et finalement le coût à la production est supérieur à celui d'unités plus petites.

Il est tout à fait remarquable que dans les grandes unités de production existant en Yougoslavie, telles que les combinats, les unités de production laitières aient été fractionnées en ateliers correspondant à des étables de 120 vaches. De même, les combinats ont renoncé pour une large part à l'engraissement des bovins qu'ils ont abandonné au secteur dit individuel, car ils ont estimé que dans l'état actuel des choses, cette production par grandes unités n'était pas rentable. On peut objecter à ceci le modèle des field-lot américains pour l'engraissement des bovins, mais je pense qu'on peut dire que dans nos pays aucune des conditions n'est actuellement remplie pour réaliser le modèle américain. Je considère donc pour ma part que lorsqu'on parle de politique agricole, on ne peut envisager, comme pour les entreprises industrielles, un modèle uniforme de croissance des entreprises, mais qu'il faut au contraire diversifier les modèles suivant les différentes productions.

M. Moreau. — A) En affirmant que « le gouvernement a bien une politique agricole constante, depuis 1960, et que c'est celle du Centre de l'Agriculture d'Entreprise », M. Tavernier accorde au CENAG une énorme influence, qu'il n'a pas, encore, hélas ! n'étant qu'une structure légère, non représentative.

Quant au fond, trois remarques :

I — L'actuelle politique agricole n'est **pas sélective** : elle ne répond donc pas à l'un des principaux impératifs proposés par le CENAG.

II — Certes, le CENAG estime que l'essentiel est **d'équiper le pays en entreprises agricoles** authentiques, car il n'y aura pas d'agriculture compétitive sans, à la base, des entreprises dynamiques. Certaines de ces entreprises emploieront des salariés. Le CENAG est donc favorable au salariat, d'autant plus que l'actuelle tendance de la FNSEA est de nier jusqu'à l'existence de ce salariat...

Mais le CENAG,

a) **ne veut pas de n'importe quel salariat.** En particulier, il demande que les salariés participent activement à toutes les instances qui prennent des décisions déterminant leur sort.

b) **est très favorable à toutes les formules associatives** de constitution de l'entreprise agricole, en particulier aux

GAEC qui sont, en France, la formule la plus élaborée. Le CENAG insiste sur le fait que ces formules associatives peuvent être très diverses et très souples.

III — Les traditionnelles et trop faciles approximations sur le CENAG, « organisation de gros » sont à revoir. En effet, les positions du CENAG témoignent de réactions de chefs d'entreprises, et non de possesseurs de patrimoines. Deux exemples, parmi d'autres :

a) Ses prises de positions sur la **fiscalité directe agricole**. Ne cachant pas les « anomalies » de l'actuel système de forfait collectif, le CENAG ne s'oppose pas à une **individualisation** de l'impôt, par la méthode des bénéfices réels. Il y voit, en effet, la condition d'une politique de vérité. Mais l'application de cette méthode doit tenir compte des spécificités de l'activité agricole, de ses contraintes, telles que le problème foncier, les charges en terre, la fluctuation « naturelle » des revenus agricoles, les amortissements...

b) L'intérêt porté par le CENAG à des **formules sociétaires de propriété foncière**. Sans préconiser aucun monopole ni aucune obligation, le CENAG est favorable à la constitution de sociétés foncières qui loueraient leurs terres par des baux de longue durée. Ceci pour différentes raisons indiquées dans des dossiers, mais dont la principale est sans doute le fait que de telles formules permettraient à des jeunes agriculteurs **compétents mais « non-nantis »** de s'installer sur des exploitations modernes sans avoir à acquérir le foncier.

B) Quant **aux réflexions faites par d'autres orateurs**, et en particulier, M. Chombart de Lauwe, deux remarques :

1 — Il est, en effet, à craindre qu'on en vienne à des **mesures de limitation des productions agricoles** pour n'avoir pas su prévenir le mal des excédents. Grave problème qui demanderait de longs développements, en particulier sur l'organisation des marchés mondiaux. Le CENAG qui estime inévitable l'accroissement des producteurs craint que les mesures de limitations des productions ne résolvent rien, **quant au fond**, sauf à prendre le risque de retarder l'avènement d'une véritable agriculture économique compétitive.

Une voie de solution n'est-elle pas plutôt dans la baisse des coûts de production rendant possible celle des prix ?

2 — Il a été parlé « **d'aides directes aux agriculteurs marginaux** », « **d'allocation chômage** », « **d'indemnité de sous-rémunération** ».

N'y a-t-il pas une liaison à faire entre les besoins évitables de ces personnes et le rôle qu'elles remplissent dans l'entretien de l'espace rural ? N'y a-t-il pas dans cette fonction économique, car utile, un meilleur fondement à des aides directes que dans leur situation de chômeurs ?

Sans en faire une panacée, il semble que des recherches pourraient être faites dans ce sens. Il y a peut-être là **une voie** de solution à certains problèmes posés par la **transition** d'une agriculture très diversifiée à un secteur

agricole économique. L'entretien et la mise en développement de l'espace rural constituent des services réels, répondant à un besoin de plus en plus ressenti dans la société urbaine. C'est un rôle que remplissent les agriculteurs et qui n'a pas d'équivalent chez les commerçants et artisans, également « marginaux » qui pourraient solliciter des aides directes.

A. Viney. — M. Chombart de Lauwe a insisté sur la nécessaire mise au point d'unités modernes de production agricole de types aussi nombreux et variés que possible. La Fédération Nationale des CETA a mis l'accent sur la nécessaire expérimentation en la matière. Or l'expérimentation de nombreux types d'entreprises engage la totalité d'un patrimoine, l'individu lui-même tout entier, elle nécessite donc de gros efforts financiers et l'acceptation de risques très importants.

Dans une certaine mesure, les groupes permanents d'agriculteurs peuvent assumer une partie de l'effort, mais, très vite, les sommes mises en œuvre dépassent les possibilités de groupes restreints. C'est pourquoi l'aide de l'Etat et surtout la garantie des risques d'expérimentation par des fonds publics doivent être un élément très important de la politique agricole nationale et ceci malgré la surpopulation agricole.

M. Nouyrit. — Le terme de politique agricole entretient une confusion. Il faut distinguer :

1) **La dynamique alimentaire** (qui ne devient une politique que si l'on peut orienter, ce qui est rare). Elle tient compte de l'évolution des besoins et goûts (peu important), de l'évolution de la distribution (capital) et des produits alimentaires non agricoles.

2) **Politique de la production agricole** : Elle vise exclusivement à ajuster l'offre à la demande, et elle tient compte des conditions régionales.

3) **Politique foncière** : C'est à son niveau que l'on ajoute les structures aux besoins exprimés dans 1 et 2, en tenant compte aussi de l'entretien **patrimoine foncier** national.

4) **Politique sociale** : Elle est importante mais ne peut pas être déterminante, si l'on veut que la production agricole entre dans l'économie industrielle.

En résumé : C'est l'optique de la consommation et du marché qui doit être déterminante (comme aux Pays-Bas) ; c'est ainsi que les structures de commercialisation sont ajustées **en fonction des besoins de l'alimentation et non de la production**. Par exemple, la structure commerciale du porc aux Pays-Bas est exactement ajustée à un marché d'exportation (sa perfection compense parfaitement la relative petitesse des exploitations individuelles).

Voici quelques indications sur ce thème :

DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LA CEE ET AVANTAGES FINANCIERS 1958-1967

1°) Tous produits (en millions d'unités de compte) (1)

	Total	(indice)	Vers C.E.E.	(indice)	Vers Pays-Tiers	(indice)
1958	5.120,5	100	1.135,6	100	3.984,9	100
1967	11.377,5	222,2	4.701,5	414,0	6.676,0	167,5

On note que le développement de nos ventes vers la CEE a été deux fois plus rapide que le rythme d'augmentation global de nos exportations.

2°) Produits agricoles et alimentaires (y compris : boissons, tabac, peaux, caoutchouc brut, bois, fibres, graisses) (en millions d'U.C.).

	Total	(indice)	Vers C.E.E.	(indice)	Vers Pays-Tiers	(indice)
1958	899,0	100	221,7	100	677,3	100
1967	2.118,1	235,0	1.105,5	498,6	1.012,6	149,6

Le développement des exportations de ces produits a été un peu plus rapide que pour l'ensemble des produits compris dans la rubrique précédente.

3°) Produits agricoles sous règlements communautaires (en millions d'U.C.).

	Total	(Indice)	Vers C.E.E.	(Indice)	Vers Pays-Tiers	(Indice)
1958	334,3	100	77,1	100	257,2	100
1967	1.334,0	399	722,0	936,4	612,0	237,9

(Source : Evolution des exportations françaises C.E.E. D.G. II F.S.).

a) On remarque d'une manière générale que la croissance des exportations de ces produits a été nettement plus rapide que celle de l'ensemble des produits industriels et agricoles réunis.

b) On note ensuite que la préférence communautaire a nettement joué, puisque pour ces produits la CEE absorbe en valeur à elle seule sensiblement plus de la moitié des exportations françaises en 1967 contre un peu moins du quart en 1958.

c) Si le tableau du développement des exportations de produits agricoles de la France était présenté en volume, la préférence communautaire apparaîtrait moins nettement. Mais précisément, il convient de noter ici :

1°) que tout ce que nous vendons dans la CEE comme produits sous règlements, nous le vendons au prix intérieur français donc sans parts.

2°) que ce que nous vendons sur le marché mondial nous vaut un « complément de prix » versé par le FEOGA, dont nous verrons plus loin l'importance.

d) Nous ne disposons pas de tous les éléments qui nous permettraient de chiffrer au centime près l'avantage financier tiré du fait que nous exportons chez nos partenaires aux prix intérieurs français mais globalement, si l'on considère qu'en l'absence du marché commun nous leur vendrions la même quantité de produits aux prix mondiaux (entre 30 % à 75 % inférieurs aux prix intérieurs), nous pouvons estimer à 50 % du montant des ventes à la CEE le bénéfice directement imputable aux règlements communautaires dans ce cas. Ainsi de 1962 à 1967, cette seule garantie de vente chez nos partena-

res aux prix français aurait fait entrer environ 1.470 millions d'U.C. de plus dans les caisses de l'Etat que cela n'aurait été le cas en l'absence de règlement.

AVANTAGES FINANCIERS DIRECTS TIRES DU FEOGA

a) De la campagne 1962-63 à la campagne 66-67, la France a reçu du FEOGA :

— Section Garantie	492.076.135 U.C.
— Section Orientation	20.313.239 U.C.

(a) 512.389.374 U.C.

(source Réponse de la Commission à la question écrite n° 238-68).

b) La contribution de la France au budget du FEOGA est en moyenne sur la période 1962-67 de 30 %. Le Budget total du FEOGA pour la période considérée est de 943.492.962 U.C., la contribution de la France a été d'environ (b) 283.047.888 U.C. ce qui laisserait pour la période considérée un **solde positif net** pour la France de (a) — (b) = 229.341.486 U.C., soit environ 1,1 milliard de francs.

Ajoutons à titre estimatif, que pour la seule campagne 1967-68 pour laquelle le budget « garantie » du FEOGA s'élèvera à 2.011 millions d'U.C., la France pourrait bénéficier d'un solde créditeur de quelques 200 millions d'U.C., **ou soit encore d'un milliard de francs.**

c) Pour nous limiter aux avantages financiers directs tirés par la France de la réglementation agricole de **1962 à 1967**, on voit qu'en additionnant les crédits nets du FEOGA jusqu'en 66-67, soit en cinq campagnes, aux

avantages portant sur les ventes à la CEE en 6 années égales (estimés dans le 3^e d) ci-dessus, on obtient :

229,3 Mio U.C. + 1.470 U.C. = 1.699,3 Mio U.C. soit environ 8,5 milliards de francs en moins de 6 ans, ou encore 1,4 milliard de francs par an en moyenne, ce qui est égal un peu plus de 20 % de nos exportations totales de produits agricoles sous règlement en 1967.

Notons que cette moyenne serait beaucoup plus forte si l'on tenait compte des campagnes 67-68 et 68-69 puisque c'est seulement à partir du 1-7-67 que le FEOGA a pris à sa charge 100 % des dépenses de marché.

AVANTAGES ECONOMIQUES GENERAUX DU MARCHÉ COMMUN

Les avantages directs et indirects du Marché Commun sur l'économie française sont multiples et souvent considérables. Nous en citons quelques-uns :

— Ainsi que le notait déjà au moment de la crise de juin 1965 un rapport officiel, « **la politique agricole commune aboutit aussi à réduire la capacité de concurrence des industries des autres Etats membres**, obligés de participer au financement de nos excédents et de renoncer à l'avantage des achats sur le marché mondial ».

Par ailleurs, l'accroissement annuel plus rapide que dans le reste de l'Europe du produit national brut (P.N.B.) de la CEE, est assurément imputable à la libération des échanges entre les Six. Ainsi l'accroissement annuel du P.N.B. (aux prix du marché) de la CEE a été en moyenne de 8,7 % par an de 1958 à 1967, l'accroissement moyen annuel du P.N.B. de la France se situe au-dessus de la moyenne communautaire 9,1 %. Pour la période considérée et sur la même base de calcul, le taux annuel moyen d'accroissement du P.N.B. britannique est de 6,1 %. **A prix constants**, ces moyennes sont pour les années 1955-65 : CEE 5,2 % ; France 5,0 % ; G.B. 3,1 % ; AELE 3,6 %.

(Source : statistiques de base OSCE 1966 et Dix ans de Marché Commun OSCE 1968).

— Pour les années 1958 à 1964 inclus, l'économiste belge Duquesne de la Vinelle a calculé que l'augmentation du P.N.B. de la CEE directement imputable à l'accroissement des échanges extérieurs des pays de la CEE, pourrait être estimée à 5 % pour la période considérée. **C'est-à-dire que le Marché Commun aurait fait gagner 1 an, sur la période considérée, aux pays membres dans la course au progrès.**

— Les effets du Marché Commun sur les consommateurs apparaissent également très positifs à la suite des études effectuées à ce sujet par la Commission. (2^e Rapport général des Communautés Européennes. 1968). Ces études soulignent pour les produits alimentaires et les produits manufacturés une tendance générale au renforcement de la position du commerce de gros par rapport à l'industrie, d'où un effet de rationalisation et une pression sur les prix pour l'industrie et également l'agriculture.

MAIS LA FRANCE EST PLUS VULNERABLE QUE SES PARTENAIRES

La raison de cette plus grande vulnérabilité n'est pas conjoncturelle mais structurelle, elle ressort assez nettement des données suivantes.

La part du produit brut imputable à l'agriculture est plus forte en France 7,3 % (1966) qu'en Allemagne 4,2 %. La part de l'industrie plus faible 46,3 % (1966) contre 51,6 % pour l'Allemagne. Il en résulte que la part des exportations industrielles dans le P.N.B. est sensiblement plus faible en France (11 %) qu'en Allemagne (19 %) et même qu'en Italie (15 %). **La part des exportations de produits agricoles demeure donc d'une importance capitale pour l'équilibre économique et monétaire français. Compte tenu des chiffres que nous avons présentés ci-dessus, on mesure l'importance de la politique agricole commune pour l'économie française.**

Par ailleurs, en France les structures du commerce de gros et de distribution sont encore très déficientes, tandis que la structure industrielle se transforme moins vite qu'en Allemagne, Italie, Pays-Bas. Ainsi de 1958 à 1967, c'est en France que l'augmentation des gains horaires bruts était la plus faible (Luxembourg excepté) tandis que les prix à la consommation connaissaient une hausse très rapide, de sorte que c'est en France que le pouvoir d'achat réel des salariés a le moins augmenté dans la CEE de 1958 à 1967. (Ce qui explique bien des choses sur les événements de 1968).

Plus que tout autre pays de la Communauté, la France aurait à souffrir de la disparition de celle-ci.

M. Le Gouis. — Je souhaite attirer l'attention de l'auditoire sur l'importance de la qualité de la prévision économique pour l'efficacité de toute politique agricole :

L'exemple des Etats-Unis indique l'intérêt de permettre l'ajustement « préventif » de l'offre à la demande, visant à prévenir la constitution d'excédents. Mais pour pouvoir baser le « pilotage » de la production en fonction des débouchés prévisibles, il faut disposer de chiffres sûrs et de prévisions valables.

Aux Etats-Unis, les économistes du Ministère de l'Agriculture organisent chaque année une conférence, dite de « l'outlook », au cours de laquelle les estimations officielles sont confrontées publiquement avec celles des économistes de la profession et des spécialistes du secteur privé.

Je me demande si la SFER ne pourrait prendre l'initiative d'organiser chaque année une telle rencontre des économistes et conjoncturistes, dans le but d'harmoniser les différentes prévisions et d'arriver à des chiffres relativement sûrs pour servir de référence dans l'élaboration de la politique agricole.

M. Baquiast. — Dans le cas des fruits et légumes — qui n'est pas encore celui du lait — et pour le marché européen, au sens large du terme, tout espoir n'est pas perdu de réaliser de tels ajustements et cela aux moindres coûts et non pas par de tardifs et onéreux « retraites », comme ils le furent en France (175.000 t. de pommes de la récolte 1967, de poires, de pêches, de tomates, de choux-fleurs de la récolte 1968) et aux Pays-Bas (une cinquantaine de milliers de tonnes de poires de la récolte 1968). Mais à cet effet, il faut pressentir, avec environ 1 mois d'avance, ce que sera la position d'un marché, de façon que Professionnels et Gouvernements aient le temps de se concerter et de préparer des mesures prévenant excédents ou déficits.

Evidemment, il faut supposer que Professionnels et Gouvernements nationaux aient assez de rapidité d'esprit pour concevoir et assez de pouvoir de décision pour prendre les mesures opportunes.

Cette question du pouvoir de décision pose des problèmes dans une Communauté qui tend à s'affirmer par une centralisation souvent excessive. Mais celle de la conception des mesures d'adaptations de l'offre à la demande s'impose par priorité. Elle fut abordée au Congrès pour l'Application de la Normalisation des fruits et des légumes « NORCOFEL » à Munich le 25 septembre 1968.

Le Groupe de travail n° 5 pour les fruits et légumes, de l'OCDE, réuni à Paris les 3 et 4 mars 1969 a pris connaissance d'une des interventions ainsi réalisées à NORCOFEL ; il y était préconisé la constitution d'organes d'étude et de prévision des événements futurs en vue de prévenir les inadaptations de l'offre à la demande, c'est-à-dire de faire très exactement le travail décrit par M. Le Gouis.

Le Groupe de travail n° 5 constata qu'en attendant la constitution, désirée par certains, contestée par d'autres, d'organes d'études prévisionnelles à base multinationale (FAO, OCDE ou CEE) il appartenait aux pays plus spécialement intéressés de faire des prévisions, de formuler des recommandations et de transmettre les unes et les autres aux Pouvoirs publics compétents.

L'intérêt des pays européens est évidemment variable ; au premier rang, on y voit ceux qui, comme la France, veulent bien exporter mais non pas coûte que coûte ; au dernier rang, la Grèce qui veut exporter, même coûte que coûte, et surtout coûte que coûte à ses concurrents dont la France. Quant aux pays, comme le Royaume-Uni ou la République Fédérale d'Allemagne, ils manifestent peu d'intérêt car ils savent par avance que dans le domaine des fruits et des légumes ils ne seront pas exportateurs et ils se méfient de l'éventualité d'une réduction de l'offre : celle-ci pourrait avoir, à leurs yeux, deux dangers :

— réduire le volume des produits médiocres offerts par leur paysannerie dont le poids électoral n'est pas négligeable.

— élever les prix (et la qualité, mais cela on l'oublie) des produits offerts aux classes dites laborieuses dont le poids électoral n'est pas moindre.

Et pourquoi courir ces dangers ? Dans l'intérêt de producteurs étrangers dont on se sent peu solidaires malgré les idées de communauté généralement affichées.

Une nouvelle occasion nous sera donnée de présenter cette même question : à la 5^{ème} Journée du Commerce européen des fruits et des légumes, organisée pour le vendredi 13 juin 1969 à Strasbourg par la Bourse de Commerce de cette ville et par le C.N.C.E. le thème suivant sera abordé : « Sur les marchés proches de la saturation, nécessité et moyens de prévoir l'offre et la demande ».

Il est espéré que la nécessité de la prévision des événements économiques pénètrera ainsi les esprits non pas tellement des économistes qui y sont a priori convertis mais surtout des professionnels qui détiennent les éléments d'information et des administratifs responsables des mesures d'exécution.

M. Rayon. — L'agriculture, en dehors du caractère particulier de ses techniques de production, semble relever d'une politique différenciée par rapport aux autres secteurs, du fait de sa position de secteur déclinant dans l'activité économique, de l'importance numérique de sa population active et du caractère vital des biens qu'elle produit.

Ces raisons conduisent à remettre en cause les règles sacro-saintes du marché pour le secteur agricole. Son rôle

a été réduit progressivement par le protectionisme, la multiplication des subventions, les bonifications de taux d'intérêt, enfin le soutien des marchés. La production dès lors n'est plus déterminée par les besoins exprimés des consommateurs, mais par les besoins de consommation des producteurs en prenant pour principe la parité des revenus.

Mais une augmentation rapide de la productivité des exploitations les plus importantes entraîne un déséquilibre plus marqué de leurs productions et une forte concentration géographique des activités industrielles. Elle freine la mobilité de la main-d'œuvre, détourne une partie des transferts de revenus réalisés par l'Etat vers une demande de biens de consommation tertiaire correspondant aux revenus élevés, et augmente le coût marginal de la main-d'œuvre pour la production de biens secondaires avec augmentation correspondante des prix. Les possibilités de diminution de l'écart entre revenus agricoles et non agricoles en sont réduits. Ces phénomènes entraînent de nouveaux transferts par l'intermédiaire d'un soutien plus important des prix agricoles, accentuent ainsi le transfert de la main-d'œuvre vers le secteur tertiaire, en vue de satisfaire la demande croissante de biens tertiaires des revenus les plus élevés.

Les gains de productivité gonflent ainsi l'importance relative d'un secteur tertiaire à revenus élevés, sans profiter aux secteurs présentant une élasticité de consommation des produits agricoles relativement forte par rapport au revenu.

Ces divers mécanismes sembleraient ainsi empêcher tout rééquilibre de la demande solvable et de l'offre, en freinant l'augmentation de l'une tout en accélérant celle de l'autre.

Il semble d'autre part illusoire de vouloir revenir à une notion de marché, qui reste un principe d'exclusion d'une demande non solvable, déterminée en fait par les mécanismes de répartition du revenu, donc essentiellement par les rapports de forces entre les divers agents économiques. Ceux-ci sont donc de bien loin de satisfaire les besoins potentiels et de conduire à l'abondance. Abondance et marché ne sont-ils pas d'ailleurs incompatibles ? Est-il alors possible de limiter l'intervention aux différents marchés d'amont et d'aval du secteur agricole ? Est-il possible d'ignorer la production elle-même ?

Enfin une politique agricole peut-elle être dès lors spécifique ? Est-elle réalisable, sans remettre en cause la répartition du revenu national et ses mécanismes de réalisation ? Le problème ne devient-il pas global et l'agriculture ne devient-elle pas le lien privilégié d'expression des contradictions du système économique capitaliste ?

R. Gondé. — Le problème se pose de savoir s'il existe une politique agricole. Dans la limite où une politique se trouve définie par un objectif, on peut dire qu'il a toujours existé une politique agricole.

De 1945 à 1960, celle-ci a été schématiquement et successivement caractérisée par l'augmentation des productions, l'obtention des prix de campagne, le système des prix indexés, etc...

La loi d'orientation du 5 août 1960, dans son article 1, définit une politique plus globale mais bien précise, l'établissement de la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques.

Mais l'on peut se demander si les modalités accompagnant cette définition et la procédure suivie pour atteindre cet objectif, permettent précisément d'aboutir.

On a insisté surtout sur les facteurs d'intervention qu'une observation rapide peut considérer comme directs, les prix par exemple, les structures, l'enseignement agricole.

En fait, ce qu'il faut obtenir, c'est que le niveau de vie des agriculteurs soit le même que celui des autres groupes de la société.

Et, si ce niveau de vie dépend des prix, des structures, il dépend aussi de plusieurs autres facteurs qui ne sont pas forcément agricoles car un des désavantages de l'agriculture, réside dans son cloisonnement : cloisonnement intellectuel et cloisonnement géographique et on se sera bien rapproché de la parité lorsqu'on les aura supprimés. Mais les moyens d'action dépassent le cadre de l'agriculture elle-même qu'elle soit Ministère de l'Agriculture ou profession agricole.

En créant un enseignement agricole spécifique, on n'a fait que maintenir ce cloisonnement et entretenir une ségrégation professionnelle nuisible à la profession.

Il faut d'abord donner les mêmes chances devant l'enseignement, donc pour leur avenir, aux jeunes agriculteurs en mettant à leur disposition des bons C.E.G. avec un ramassage scolaire bien organisé et des bourses d'enseignement général pour qu'ils puissent ensuite librement choisir leur avenir comme les autres jeunes Français dans la voie de leur choix qui n'est pas forcément agricole.

N'oublions pas que la proportion des fils d'agriculteurs qui fréquentent nos facultés est extrêmement faible.

Voilà donc une action qui dépend du Ministère de l'Education Nationale et non pas de celui de l'agriculture et, personnellement, quand on me demande un conseil, je dis aux parents de pousser leurs enfants dans l'enseignement général et de leur faire faire ensuite de l'enseignement professionnel dans les établissements d'enseignement agricole quand ils sont sûrs de leur vocation.

Un deuxième frein à cette parité et à l'obtention du même niveau de vie est l'isolement géographique qui provoque un cloisonnement physique.

En effet, avoir la disposition d'un secteur tertiaire bien équipé est un élément certain de niveau de vie.

Avoir à sa portée, les éléments commerciaux, de loisirs, administratifs, hospitaliers, etc..., améliore les conditions d'existence.

L'infériorité de l'agriculture dans ce domaine est évidente et ne peut être comblée que par l'équipement de centres dotés d'un secteur tertiaire développé et par le développement des moyens de communication physiques (route) ou intellectuels (téléphone) qui lui permettrait d'en profiter.

C'est donc un problème d'aménagement rural.

Ensuite, les problèmes de prix deviennent des problèmes de revendication auxquels sont sujettes toutes les professions avec plus ou moins d'acuité.

Le problème foncier est aussi une préoccupation de la politique agricole. Beaucoup d'exploitants font de lourds sacrifices pour être propriétaire de leur sol, alors que les mêmes capitaux consacrés au fonctionnement de l'exploitation apporteraient une bien plus grande aisance d'activité. D'ailleurs, la propriété des terres reste essentiellement agricole même pour les terres en fermage. Il serait souhaitable d'attirer les capitaux étrangers à l'agriculture vers le foncier pour réserver les capitaux d'origine agricole au capital d'exploitation.

L'industrie n'agit-elle pas de cette façon ?

Mais on assiste à ce paradoxe que d'une part l'on souhaite la création de société foncière agricole et que, d'autre part, sous la pression de la profession, toute la réglementation existante interdit pratiquement l'achat des terres par des non professionnels, donc l'apport de capitaux étrangers.

III — Commission « EVOLUTION INTERNE DU SECTEUR AGRICOLE »

présidée par G. Séverac

H. Mendras. — Le sociologue est impressionné par l'évolution historique : les deux décennies sont très différentes. Mais il est impressionné par les réactions diverses des différentes régions aux conditions globales : la variété des conditions locales, des mécanismes de décision et des structures sociales a été peut-être accrue par la décennie d'intensification, puis par la décennie de restructuration en fonction du modèle CNJA.

L'agriculture pauvre est-elle un frein ? Si oui, que freine-t-elle ? Si nous admettons un ralentissement de la croissance, le maintien de ce volant de sécurité n'est-il pas fonctionnel ? Et quel serait le coût économique de sa suppression ?

P. Thomas. — Dans cette période de 20 ans, il semble utile de distinguer deux décades :

— la première pendant laquelle l'accroissement de la production était l'objectif de tous les agriculteurs parce qu'elle était payante. Les préoccupations relatives aux coûts nécessaires à cet accroissement étaient au second plan. Cette tendance était en outre accélérée par la mise en place de

réseaux commerciaux très actifs de grandes firmes forçant plus ou moins la main des agriculteurs dans leurs achats de matériels et d'engrais ;

— la deuxième, où peu à peu l'agriculteur se rendant compte que l'accroissement de la production ne résoudrait pas tous ses problèmes, a substitué la notion de productivité à celle de la production à tout prix. Il a acquis plus de discernement dans ses achats, et s'est préoccupé de répondre le plus possible par lui-même aux besoins de son développement.

A. de Lorgeril. — L'influence des événements de mai 1968 sur l'évolution interne du secteur agricole, avec l'alignement du S.M.A.G. sur le S.M.I.G., l'augmentation des charges sociales, contraindra forcément et vite les agriculteurs à remplacer la main-d'œuvre par les machines. A partir de mai 1968 une troisième décade paraît devoir être envisagée.

Aussi avant de distancer des problèmes posés par le capital foncier, il faudrait envisager l'évolution du capital d'exploitation. A la lumière du salon de la machine agricole